

Pièces à joindre pour une demande de Carte Nationale D'identité Sécurisée

- Demande ci-jointe remplie recto uniquement **à l'encre noire**
- 2 photos d'identités récentes aux normes européennes (de face tête nue)
- Une copie intégrale d'acte de naissance à demander à votre Mairie de naissance pour une première demande de carte d'identité sécurisée
- Autorisation parentale ci-jointe (pour les mineurs non émancipés)
- Livret de famille
- En cas de divorce, produire l'expédition du jugement qui a désigné la personne chargée de la garde de l'enfant ou l'ordonnance qui a statué sur cette garde
- 1 justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- Attestation de domicile et pièce d'identité officielle de l'hébergeant
- En cas de vol, établir une déclaration auprès de la Gendarmerie et vous munir d'une autre pièce officielle avec photo
- En cas de perte établir la déclaration de perte en mairie et vous munir d'une pièce officielle avec photo
- Rendre l'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement
- Timbre fiscal de 25 € en cas de renouvellement pour perte ou vol
- Pour les personnes nées à l'étranger ou sur le sol français dont les parents sont nés à l'étranger (sauf rapatriés d'Algérie) fournir :
 - > décret de naturalisation
 - > certificat de nationalité française

Le dossier doit être déposé personnellement en mairie pour empreinte et signature.